

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

OENEO

Société Anonyme
au capital de 65 052 474 €
16, Quai Louis XVIII
33000 - BORDEAUX

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 - Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés

Commissaire aux Comptes

6, place de la Pyramide
92908 – Paris-la-Défense

Exercice clos le 31 mars 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

OENEO

Exercice clos le 31 mars 2020

À l'assemblée générale de la société OENEO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OENEO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Intervention réalisée en vertu des textes légaux et réglementaires à l'occasion de la réduction du capital par annulation d'actions autodétenues ;
- Intervention de l'un des commissaires aux comptes d'OENEO (Deloitte & Associés), désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion ;

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Note A.3 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 mars 2020 pour un montant net de 201,2 M€, représentent l'un des postes les plus importants du bilan (49,6%).

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

La valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés ou de la méthode patrimoniale.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu (i) du poids de ces actifs dans le bilan, (ii) de l'importance des jugements de la Direction s'agissant notamment des prévisions de flux de trésorerie, du taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui est appliqué dans un contexte économique et financier de crise liée à la Covid-19 générant des incertitudes sur les projections de chiffre d'affaires et sur la rentabilité du Groupe.

Réponse apportée

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nous avons notamment :

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie estimés par rapport au contexte économique et financier, tenant compte des conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19, dans les secteurs dans lesquels opèrent les entités des divisions Bouchage et Elevage, en obtenant une compréhension de la façon dont la direction générale a élaboré les prévisions dans le contexte évoqué précédemment ;
- apprécié la cohérence du taux de croissance à l'infini pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie avec les prévisions de marché ;
- examiné le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus des divisions Bouchage et Elevage, en vérifiant que les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital des divisions Bouchage et Elevage permettent d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement de telles activités ;

- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues en vérifiant les calculs de sensibilité réalisés et en appréciant la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la société dans le contexte de la Covid-19.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifié que les capitaux propres retenus dans le cadre de l'approche patrimoniale concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 10 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OENEO par l'assemblée générale du 30 juin 2004 pour Grant Thornton et par celle du 8 juin 2008 pour Deloitte & Associés.

Au 31 mars 2020, Grant Thornton était dans la 16ème année de sa mission sans interruption et Deloitte & Associés dans la 12ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Bordeaux, le 8 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Vincent Frambourt
Associé

Deloitte & Associés



Stéphane Lemanissier
Associé

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

1 BILAN

1.1 BILAN ACTIF

en K€	Notes	31/03/2020 12 mois			31/03/2019 12 mois
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Concessions, brevets		456	161	295	31
Immobilisations incorporelles en cours		5		5	197
Immobilisations incorporelles	1,2	461	161	300	228
Terrain					
Constructions					
Installations techniques					
Autres immobilisations corporelles		148	47	101	120
Immobilisations corporelles en cours					
Avances					
Immobilisations corporelles	1,2	148	47	101	120
Participations	3	202 613	1 436	201 177	201 360
Créances rattachées à des participations	1,4	17 496		17 496	23 328
Autres participations		2	1	1	1
Autres immobilisations financières	4	11		11	11
Immobilisations financières	1, 2, 3	220 122	1 437	218 685	224 700
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		220 731	1 645	219 086	225 048
Matières premières					
En-cours de production					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	4	2 443		2 443	742
Autres créances	3,4	138 981	4	138 977	90 859
Actions propres	5b	2 997	1	2 996	4 019
VMP - Autres titres		10 087		10 087	30 079
Disponibilités		30 305		30 305	2 085
Charges constatées d'avance	4	166		166	209
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		184 979	5	184 975	127 993
Frais d'émission d'emprunt		1 829		1 829	
Charges à répartir					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		407 539	1 650	405 889	353 042

1.2 BILAN PASSIF

en K€	Notes	31/03/2020	31/03/2019
		12 mois	12 mois
Capital social	5	65 052	64 104
Prime d'émission, de fusion et d'apport		82 908	75 259
Réserve légale		6 458	6 366
Réserves réglementées		75	75
Autres réserves			
Report à nouveau		147 037	133 858
Résultat de l'exercice		17 850	22 838
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	6	458	417
Capitaux propres		319 838	302 917
Obligations Remboursables en Actions (ORA)			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques	7	3 878	863
Provisions pour charges	7	88	132
Provisions pour risques et charges		3 966	995
Avances conditionnées			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8, 9, 10	67 331	37 728
Emprunts et dettes financières divers	8	7 779	6 558
Fournisseurs et compte rattachés	8	4 047	1 851
Dettes fiscales et sociales	8	1 898	2 615
Autres dettes	8	1 030	350
Produits constatés d'avance	8	0	28
Dettes	8, 9, 10	82 085	49 130
Ecart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		405 889	353 042

2 COMPTE DE RESULTAT

en K€	Notes	2020 12 mois	2019 12 mois
Chiffre d'affaires net	14	4 915	4 364
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et transferts de charges	15	5 752	867
Autres produits			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		10 667	5 230
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	15	5 356	3 017
Impôts, taxes et versements assimilés		179	218
Salaires et traitements	15	5 197	2 426
Charges sociales	15	1 614	971
Dotations aux amortissements sur immobilisations		61	28
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	7	3 877	894
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Autres charges		250	346
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		16 534	7 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 867	-2 670
Produits financiers des participations	TFP	20 762	24 584
Produits financiers des créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		1 132	1 175
Reprises sur provisions et transferts de charges	3	52	4
Différences positives de change		378	296
Produits nets sur cession de VMP		157	282
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	16	22 481	26 341
Dotations financières aux amortissements et provisions	3, 16	1	13
Intérêts et charges assimilées		637	725
Différences négatives de change		295	72
Provision dépréciation des titres de participation		223	1 213
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	16	1 156	2 024
RESULTAT FINANCIER	16	21 325	24 317
RESULTAT COURANT		15 457	21 647
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		688	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		53	214
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions			234
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	17	741	448
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 241	298
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		19	108
Dotations exceptionnelles aux amortissements. et provisions		40	96
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	17	1 300	502

**COMPTE DE RESULTAT
(Suite)**

en K€	Notes	2020 12 mois	2019 12 mois
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17	-559	-55
Participation des salariés aux résultats			
Impôt sur les bénéfices (produit)	18	-2 953	-1 245
RESULTAT NET		17 850	22 838

3 ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2020 dont le total est de 405 889 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 17 850 K€.

A. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Les Comptes Annuels sont établis conformément aux règles définies par la mise en application du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07) :

- Prudence,
- Continuité de l'activité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels et sont présentés **en milliers d'euros (K€)**.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

A chaque arrêté, lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est inférieure à leur valeur d'utilité, un amortissement exceptionnel est pratiqué si la dépréciation est jugée définitive, ou une provision est constituée dans le cas contraire.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'achat.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon les méthodes suivantes :

- Matériels et outillages : 3 à 10 ans (linéaire)
- Mobilier et matériel informatique : 3 à 10 ans (linéaire)
- Installations techniques : 5 à 10 ans (linéaire)
- Agencements : 5 à 10 ans (linéaire)

3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, la société amortit fiscalement ces frais sur 5 ans prorata temporis. La quote-part de ces frais ainsi amortie est constatée dans un compte de provisions pour amortissements dérogatoires dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité, fondée sur les flux futurs de trésorerie ou sur la méthode patrimoniale, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Dans le cas des flux futurs de trésorerie, ceux-ci sont basés sur des plans d'affaires préparés par la direction générale du Groupe et revus par le management dans le cadre de la crise Covid-19 et de ses incertitudes.

Les flux de trésorerie futurs servant de base au calcul de la valeur d'utilité ont fait l'objet d'hypothèses spécifiques visant à prendre en compte l'impact estimé sur les deux prochaines années de la crise sanitaire, intervenue en fin d'exercice. Ces hypothèses, dans un contexte où les incertitudes sur l'ampleur et la durée de la crise restent nombreuses, incluent :

- un recul de l'activité en 2020-2021, sur les entités de la division Bouchage (composée principalement de la société Diam Bouchage et de ses filiales) et sur les entités de la division Élevage (composée principalement de la société Seguin Moreau & Cie et de ses filiales ainsi que de Vivelys) compensé partiellement, sur les deux activités, par un plan d'économie ;
- puis une reprise de la croissance avec un décalage d'environ 2 ans par rapport aux hypothèses prises l'an dernier, qui permettrait de revenir à l'horizon 2025 proche des cibles du plan d'affaires pré-épidémie ;
- un taux de croissance à l'infini utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 1,7% pour les deux divisions, contre 1,5% sur l'exercice précédent ;
- et un taux d'actualisation de 7,6% pour les sociétés de la division Elevage et de 7,7% pour les sociétés de la division Bouchage.

L'analyse de sensibilité réalisée sur la valeur d'utilité des titres Seguin Moreau & Cie conduit aux résultats suivants :

- l'utilisation d'un taux de marge d'Ebitda minoré d'un point conduirait à une dépréciation des titres Seguin Moreau et Cie de l'ordre de 13M€
- l'utilisation d'un taux de marge d'Ebitda minoré d'un point et d'un taux Wacc majoré de 0,5 point conduirait à une dépréciation des titres Seguin Moreau et Cie de l'ordre de 25M€
- l'utilisation d'un taux Wacc majoré de 0,5 point conduirait à une dépréciation des titres Seguin Moreau et Cie de l'ordre de 10M€.

L'analyse de sensibilité, réalisée sur la valeur d'utilité des titres Diam Bouchage, ne laisse pas apparaître de cas dans lequel la valeur d'utilité deviendrait inférieure à la valeur comptable des titres Diam Bouchage.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont uniquement constituées de créances sur des sociétés du Groupe. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Valeurs mobilières de placement – Autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Actions propres

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Les actions propres détenues par la Société sont présentées dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement. La décomposition de ce poste est détaillée en note 5 b).

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (voir § spécifique ci-après).

7. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

La société a adopté la méthode de la position globale de change pour valoriser ses dettes et créances en devises, c'est-à-dire que pour les opérations dont les termes sont suffisamment proches, les pertes et gains de change latents sont compensés et le montant de la provision pour risques éventuellement constituée est limité à l'excédent des pertes latentes de change sur les gains latents.

8. Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

9. Intégration fiscale

La société a opté pour entrer dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est la société tête de Groupe. Ce périmètre comprend les sociétés suivantes :

- Oeneo SA
- Diam Bouchage SAS
- Seguin Moreau & Cie SAS
- Sambois SAS
- Diam France SAS
- Société Transformation Argonnaise Bois SAS
- Boisé France SAS
- Vivelys SAS
- Exploitation Forestière Cenci SAS
- Scierie Parqueterie Cenci SAS

Les SASU Scierie Parqueterie Cenci et Exploitation Forestière Cenci ont intégré le groupe d'intégration fiscale au 01/04/2019.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe sont les suivantes :

- Les charges d'impôt sont comptabilisées dans les filiales comme en l'absence d'intégration ;
- La société mère comptabilise le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Suite à la réglementation concernant la limitation de l'imputation des déficits reportables, le groupe d'intégration fiscale est redevable d'un impôt sur les sociétés et contributions assimilées s'élevant à 4 688 K€ après crédits d'impôt. Par ailleurs, l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale, soit le produit d'intégration fiscale, ressort à 7 641 K€ (voir note 18 sur la ventilation de l'I.S.). Il n'y a aucun déficit reportable antérieur à l'option.

La décomposition de la charge d'impôt sur les sociétés est détaillée dans la note 18 « Répartition de l'impôt sur les sociétés ».

En cas de sortie du Groupe d'intégration, aucune indemnisation ne sera accordée par la société Oeneo à la société filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause. En particulier, les déficits subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la société filiale resteront acquis à la société Oeneo en sa qualité de société tête de Groupe.

10. Provision pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représente une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

11. Provision pour plan d'attribution d'actions gratuites existantes

Lors de l'attribution des plans, la Société a une obligation contractuelle à l'égard des bénéficiaires des attributions dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ceux-ci. Compte tenu de ces éléments, la Société comptabilise une provision pour risque, déterminée plan par plan, représentative de l'obligation de livrer les titres. Cette provision est égale à la somme des éléments suivants :

- La valeur nette comptable des actions propres détenues,
- Le prix probable d'acquisition (évalué en cours de clôture) par l'entreprise des actions qui n'ont pas encore été achetées.

La prise en compte de la charge liée à cette provision est étalée au prorata de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Conformément à l'avis CNC 2008-17, les dotations et reprises de provisions relatives aux attributions d'actions gratuites ou options d'achat d'actions sont comptabilisées en résultat d'exploitation et présentées en charges de personnel par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charge.

12. Instruments dérivés

Oeneo gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés. La société utilise essentiellement des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement. Selon les circonstances, ces swaps permettent de passer de taux variables en taux fixes.

Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

Les instruments financiers qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de marché est négative.

13. Provision IDR

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constatée dans les comptes sociaux pour un montant total de 78 K€.

Ce montant a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ des salariés : entre 65 et 67 ans
- Taux de progression des salaires : 2% Cadres et Non Cadres
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux d'actualisation Ibox AA10+ : 1.42% (incluant l'érosion monétaire)

14. Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02, les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés à l'actif en charges à répartir et seront étalés sur la durée de l'emprunt. A la clôture le montant à l'actif s'élève à 1 829 K€.

B. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Comparabilité des exercices

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, ce qui était aussi le cas de l'exercice précédent.

2. Parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché.

3. Provision pour dépréciation des titres Oeneo Australasia Pty Ltd

La provision pour dépréciation sur les titres Oeneo Australasia Pty Ltd a été portée à 1 436K€ à la clôture (1 213K€ au 31 mars 2019). Elle s'appuie sur une actualisation de la valorisation des titres de la société d'après la méthode patrimoniale.

4. Reprise de provision pour dépréciation des titres Diam Sugheri SRL

Une reprise de provision de 40 K€ sur les titres Diam Sugheri SRL a été effectuée à la clôture, traduisant le redressement et l'amélioration des performances de la société.

5. Détention du capital social

Le dénouement de l'OPAS sur les titres de la Société publié le 25 février 2020 a entraîné une prise de participation par CASPAR de 71,59%. Dans le même temps, Polygon Global Partner a déclaré à l'AMF, pour le compte de clients et d'un fonds, avoir dépassé le 18 février, les seuils de 10% du capital et des droits de vote d'Oeneo pour détenir 10,15% du capital et des droits de vote. Au 31 mars 2020, Polygon Global Partner détenait 12,01% du capital et des droits de vote.

6. Remboursements anticipés des emprunts bancaires

La société a procédé aux remboursements anticipés des emprunts bilatéraux pour un montant total de 29 875k€ au 31 mars 2020.

7. Adhésion au crédit syndiqué négocié par CASPAR en tant que co-emprunteur

Le Groupe Oeneo a procédé, au dernier trimestre de l'exercice, au refinancement de sa dette bancaire bilatérale dont l'échéance était proche, pour la remplacer par une dette bancaire syndiquée tirée auprès de banques françaises de 1^{er} rang.

Il a pu ainsi sécuriser ses besoins de financements sur les cinq prochaines années, bénéficier d'un allongement significatif de la maturité de sa dette et profiter de conditions bancaires à taux variables, antérieures à la crise économique et sanitaire.

Le conseil d'Administration a validé le 26 mars 2020 l'adhésion du Groupe Oeneo, en tant que co-emprunteur, au nouvel emprunt syndiqué de 385 M€ souscrit par CASPAR. L'enveloppe totale destinée à Oeneo est de 185 M€ et sera débloquée par tranches.

Au 31 mars 2020, la Société a débloqué un montant total de 60M€. La première tranche de 30M€ est remboursable annuellement jusqu'au 9 décembre 2025. La deuxième tranche de 30M€ est remboursable in fine au 9 décembre 2026.

Le risque de taux, plus important qu'auparavant, sera contenu par la mise en place d'une couverture de taux au cours du 1^{er} semestre 2020/21.

Les coûts de mise en place du crédit syndiqué (pour la quote-part Oeneo) s'élèvent à 1,8M€ et seront étalés au compte de résultat sur la durée du financement.

8. Création de la Tonnellerie D

La société a créé au cours de l'exercice une filiale, la Tonnellerie D, au capital social de 70 K€. Par l'intermédiaire de cette société, le groupe Oeneo a acquis le 29 avril 2019 un fonds artisanal de tonnellerie basé à Saint Georges sur Cher (Loir-et-Cher).

9. Impacts liés au Covid-19

Le groupe Oeneo a terminé son exercice 2019-2020 alors que la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de COVID-19 se répandait autour du globe.

Priorisant la santé des collaborateurs, le Groupe a pris les mesures nécessaires pour adapter son fonctionnement sur les sites de production et ainsi continuer d'accompagner ses clients et maintenir sa qualité de service au quotidien. Au niveau du holding Oeneo, l'ensemble des collaborateurs a poursuivi son activité en télétravail dès le début de la période de confinement.

Certains sites français, aujourd'hui réouverts, ont dû fermer temporairement afin d'assurer la protection des équipes (notamment dans les régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté particulièrement touchées par l'épidémie). Ayant, dans ces conditions réussies à garantir la continuité de son exploitation, le Groupe n'enregistre pas d'impacts significatifs sur les comptes clos le 31 mars 2020.

C. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

D. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Tableau des immobilisations

en K€	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions et virements poste à poste	Fusion	Virements de poste à poste	Cessions / réductions	
Concessions, brevets	150	306				456
Immo incorporelles en cours	197			192		5
Total immobilisations incorporelles	347	306		192		461
Mat de bureau et informatique, mobilier	66					66
Installations générales, agencements	82					82
Total Immobilisations corporelles	148					148
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations et créances rattachées	225 941				5 832	220 109
Prêts et autres immobilisations financières	13					13
Total immobilisations financières	225 954				5 832	220 122
Total Général	226 449	306		192	5 832	220 731

Note 2 : Tableau des amortissements**Situation et mouvements de l'exercice**

en K€	Amort début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Amortissement fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Autre	Sorties et reprises	Apport partiel d'actif	
Concessions, brevets	119	42				161
Total immobilisations incorporelles	119	42				161
Inst. Générales, agencements, aménagements divers	10	15				25
Mat de bureau et informatique, mobilier	18	4				22
Total immobilisations corporelles	28	19				47
Total Général	147	61				208

Note 3 : Tableau des provisions**Provisions sur postes d'actif**

en K€	Montant début de l'exercice	Augmentations		Diminution		Montant en fin d'exercice
		Dotations	Autres	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Titres de participation	1 253	223			40	1 436
Autres immobilisations financières	1					1
Clients et comptes rattachés						
Comptes courants	4					4
Autres postes d'actif	12				11	1
Total	1 270	223			52	1 441

Note 4 : Echancier des créances

en K€	Échéances		
	Montant >brut	à un an au +	à + d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (2)	17 496	5 832	11 664
Autres immobilisations financières	11		11
Sous-total	17 507	5 832	11 675
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	2 443	2 443	
Groupe et associés (1)	137 187	121 916	15 271
Autres	1 790	1 790	
Charges constatées d'avance	166	166	
Sous-total	141 586	126 315	15 271
Total	159 093	132 147	26 946

- (1) Les avances en compte courant correspondent pour 130 591 K€ à des fonds mis temporairement à la disposition des filiales conformément à la convention de trésorerie signée entre Oeneo et ses filiales directes ou indirectes. La différence de 6 596 K€ par rapport au poste « Groupe et Associés » correspond à des créances liées à l'intégration fiscale.
- (2) La créance rattachée à des participations correspond à un crédit vendeur consenti à Diam Bouchage pour l'acquisition des titres Piedade, remboursable sur une durée courant jusqu'au 30 septembre 2022.

E. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Note 5 : Renseignements concernant le capital social****a) Composition du capital social**

Eléments	Nombre	Actions ordinaires	Valeur nominale en €
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	64 103 519	64 103 519	1
2. Actions émises pendant l'exercice	948 955	948 955	1
3. Actions remboursées pendant l'exercice			
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	65 052 474	65 052 474	1

b) Acquisition par la Société de ses propres actions

La société détient au 31 mars 2020, 309 302 de ses propres actions pour une valeur nette comptable de 2 996 K€.

Toutes les actions auto-détenues au 31 mars 2020 soit 299 133 actions sont affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions approuvés par les conseils d'administration des 26 juillet 2018 (plan 15), 12 juin 2019 (plan 17), et 25 juillet 2019 (plans 18 & 19). Ces 299 133 actions auto-détenues permettent de couvrir 18% de l'engagement maximum des plans d'attribution gratuite d'actions existants au 31 mars 2020.

Ces plans sont destinés aux cadres dirigeants et collaborateurs dont la contribution est majeure pour le développement du groupe.

Le solde résiduel des actions auto-détenues correspond aux actions liées au contrat de liquidité (10 169).

Les actions propres d'Oeneo sont inscrites au compte "Actions propres" (subdivision des valeurs mobilières de placement). Les mouvements de l'exercice 2019-2020 sont les suivants en nombre et en valeur :

Nombre d'actions	Solde initial	Augmentation nette	Diminution nette	Diminution		Solde Final
				Distributions	Reclassements	
Actions affectées aux plans d'actions gratuites	118 540	281 409	100 816	100 816		299 133
Actions à affecter aux plans d'actions gratuites futurs	280 325		280 325		280 325	0
Actions du contrat de liquidité	24 873	193 091	207 795			10 169
Total	423 738	474 500	588 936	100 816	280 325	309 302

en K€	Au 31/03/2020			
	Quantités	Coût d'entrée	Provision Pour dépréciation	Net
Actions propres affectées aux plans d'attributions gratuites	299 133	2 884		2 884
Actions propres à affecter aux plans d'attributions gratuites futurs	0	0	0	0
Actions du contrat de liquidité	10 169	113	1	112
Total actions propres	309 302	2 997	1	2 996

Actions gratuites définitivement attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

En 2019-2020 (montants bruts en euros)	Date du plan	Nombre d'actions attribuées en 2018-2019	Valorisation des actions à la date d'acquisition	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Gisèle Durand	26/07/2018	5 624	60 964.16€	26/07/2019	26/07/2020
Nicolas Heriard Dubreuil	26/07/2018	13 284	143 998,56€	26/07/2019	26/07/2020

Contribution sociale de 20% due par les employeurs sur les actions gratuites attribuées

Cette contribution payable en une seule fois a été prise en charge par les sociétés employant les salariés bénéficiaires.

c) Actions à droit de vote double (article 27 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans autre limitation que celles prévues par le Code de Commerce. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué sur la demande expresse de l'actionnaire désirent bénéficier de ce droit, notifié à la société par lettre recommandée :

- À toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire ;
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. En cas de détention des actions anciennes depuis moins de deux ans, les actions nouvelles seront admises au droit de vote double à la même date que les actions anciennes.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé où conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer définitivement ou temporairement à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la Société et aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la Société. Aucune demande d'attribution de droit de vote double n'a été adressée à la Société lors de l'exercice 2019-2020.

d) Plans d'attribution d'actions gratuites

Le plan numéro 10 voté lors du conseil d'administration daté du 22 juillet 2015 a donné lieu à l'attribution définitive le 22 juillet 2019 des 7 000 actions restantes pour une valeur comptable de 28 K€.

Le plan numéro 13 voté lors du conseil d'administration du 26 juillet 2017 a donné lieu à l'attribution définitive le 26 juillet 2019 des 6 162 actions restantes pour une valeur comptable de 51 K€.

Du plan numéro 15 voté lors du conseil d'administration daté du 26 juillet 2018, restent 4 588 actions pour lesquelles la période d'attribution s'achèvera le 26 juillet 2020.

Le plan numéro 16 voté lors du conseil d'administration du 26 juillet 2018 a donné lieu à l'attribution définitive le 26 juillet 2019 de 5 284 actions pour une valeur comptable de 50 K€.

Le plan numéro 17 d'attribution d'actions gratuites a été voté lors du conseil d'administration daté du 12 juin 2019 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre total d'action susceptible d'être attribuées : 65 200 (après déduction des actions devenues caduques)
- Période d'acquisition : 12 juin 2019 - 12 juin 2020
- Période de conservation : 12 juin 2020 – 12 juin 2021
- Nature des actions attribuées gratuitement : Actions existantes ou à émettre.

Le plan numéro 18 d'attribution d'actions gratuites a été voté lors du conseil d'administration daté du 25 juillet 2019 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées : 627 625 (après déduction des actions devenues caduques)
- Période d'acquisition : 25 juillet 2019 – 25 juillet 2022
- Période de conservation : N/A
- Nature des actions attribuées gratuitement : Actions existantes ou à émettre
- L'attribution des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance. Au 31 mars 2020, il a été estimé une probabilité de 100% d'atteinte des objectifs.

Le plan numéro 19 d'attribution d'actions gratuites a été voté lors du conseil d'administration daté du 25 juillet 2019 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées : 960 000
- Période d'acquisition : 25 juillet 2019 – 25 juillet 2022
- Période de conservation : N/A
- Nature des actions attribuées gratuitement : Actions existantes ou à émettre
- L'attribution des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance et de surperformance. Au 31 mars 2020, il a été estimé une probabilité de 100% d'atteinte des objectifs de performance.

e) Capital autorisé mais non émis, valeurs mobilières donnant accès au capital, engagements d'augmentation de capital

Le nombre d'actions au 31 mars 2020 pouvant donner accès au capital est le suivant :

	Nombre de titres	Ouvrant droit à nombre d'actions
Actions	65 052 474	65 052 474
ORA	0	0
Actions gratuites	0	0
Bons de Souscription d'Action Remboursable	0	0
TOTAL	65 052 474	65 052 474

Note 6 : Provisions réglementées

En milliers d'euros	Solde initial	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Solde final
Amortissements dérogatoires	417	41		458
Total	417	41		458

Note 7 : Tableau des provisions sur postes de passif

en K€	Montant début de l'exercice	Dotation	Reprise Provisions utilisées	Reprise Provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litige					
Provision garantie clients					
Provision perte sur marche à terme					
Provision amendes et pénalités					
Provision pertes de change					
Provision attribution d'actions gratuites (1)	863	3 863	848		3 878
Autres Provisions pour risque					
Provisions pour risques	863	3 863	848		3 878
Provision pension et obligations	122	14	58		78
Provision pour impôts					
Autres provisions pour charges	10				10
Autres provisions pour charges					
Provisions pour charges	132	14	58		88
TOTAL GENERAL	995	3 878	907		3 966

(1) Voir règles et méthodes comptables.

Note 8 : Échéancier des dettes

en K€	Échéances			
	Montant brut	à un an au +	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 331	10 331	21 000	36 000
Emprunts et dettes financières divers				
Sous-total	67 331	10 331	21 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 047	4 047		
Dettes fiscales et sociales	1 898	1 898		
Groupe et associés	7 779	7 779		
Autres dettes	1 030	1 030		
Produits constatés d'avance				
Sous-total	14 754	14 754		
TOTAL DETTES	82 085	25 085	21 000	36 000

Note 9 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**Facilités Globales court terme**

Consécutivement au refinancement de sa dette globale et à la mise en place du crédit syndiqué, la société a mis un terme aux facilités globales court terme qui existaient au 31 mars 2019.

Autres dettes à moyen et long terme

Au 31 mars 2020, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent :

- D'un emprunt syndiqué souscrit pour 30 000 K€, remboursables annuellement sur 6 ans
- D'un emprunt syndiqué souscrit pour 30 000K€, remboursable in fine au 9 Décembre 2026

L'emprunt a été conclu avec un taux variable, dont le niveau de marge pourra varier en fonction de covenants recalculés chaque année.

Une couverture de taux sera mise en place au cours du premier semestre de l'exercice 2020/21.

Dettes à Court Terme

Oeneo dispose de concours bancaires à hauteur de 7 331 K€.

Note 10 : Répartition par nature de taux

L'analyse par nature de taux des emprunts et dettes financières au 31 mars 2020 est la suivante :

en K€	Zone Euro
Emprunts bancaires - Taux variable	60 000
Découverts bancaires	7 331
Total	67 331

Note 11 : Répartition par devises

Toute la dette du Holding est libellée en euros. En conséquence, il n'y a aucun risque de change sur ces lignes. Néanmoins, dans le cadre des relations avec ses filiales, Oeneo effectue des avances en comptes courants qui peuvent être libellées en devises étrangères.

Note 12 : Charges à payer rattachées aux postes de dettes**Charges à payer rattachées aux postes de dettes**

en K€	31/03/2020	31/03/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes financières divers	27	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 277	1 096
Dettes fiscales et sociales	1 445	1 376
Autres dettes	413	350
Total	5 162	2 850

Note 13 : Dettes garanties par des sûretés

Néant.

F. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 : Ventilation du chiffre d'affaires

en K€	31/03/2020		31/03/2019	
	12 mois		12 mois	
France	3 348	68,11%	2 941	67,39%
Europe	1 092	22,21%	1 019	23,35%
Amérique	446	9,06%	381	8,74%
Océanie	30	0,62%	23	0,52%
Total	4 915	100%	4 364	100%

Le chiffre d'affaires d'Oeneo correspond à la facturation de prestations de services réalisées pour le compte des sociétés du Groupe. Il inclut pour 634 K€ la refacturation du coût des actions gratuites attribuées aux salariés de filiales ou de sociétés liées.

Note 15 : Reprises sur provisions et Transferts de Charges

en K€ - Analyse des Reprises sur provisions et transferts de charges	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 752	867
<i>Dont Frais d'émission d'emprunts a)</i>	1 830	-
<i>Dont Provisions pour plan d'actions gratuites b)</i>	3 014	- 77
Autres achats et charges externes	5 356	3 017
<i>Dont Frais d'émission d'emprunts a)</i>	1 830	-
Salaires et traitements	5 197	2 426
<i>Dont Provisions pour plan d'actions gratuites b)</i>	2 366	- 77
Charges sociales	1 614	971
<i>Dont Provisions pour plan d'actions gratuites b)</i>	648	-

- a) Les frais d'émission d'emprunts (cf §14 des principes comptables) sont comptabilisés en charges à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt. Leur comptabilisation initiale, en charges externes, est transférée à l'actif par le compte transferts de charges
- b) Cf §11 des principes comptables : Conformément à l'avis CNC 2008-17, les dotations et reprises de provisions relatives aux attributions d'actions gratuites ou options d'achat d'actions sont comptabilisées en résultat d'exploitation et présentées en charges de personnel par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charge.

Note 16 : Résultat financier

Produits financiers (en K€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Produits financiers des participations (1)	20 762	24 584
Autres intérêts et produits assimilés	1 132	1 175
Reprises sur provisions et transferts de charges	52	4
Différences positives de change	378	296
Produits nets sur cession de VMP	157	282
Total	22 481	26 341

Charges financières (en K€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Dotations financières aux amortissements et provisions (2)	224	1 226
Intérêts et charges assimilées	637	725
Différences négatives de change	295	72
Total	1 156	2 023

- (1) Produits financiers sur participations constitués des :
- Dividendes reçus de Diam Bouchage SAS pour 13 059 K€,
 - Dividendes reçus de Seguin Moreau & Cie SAS pour 6 395 K€,
 - Dividendes reçus de Vivelys SAS pour 902 K€,
 - Dividendes reçus de Diam Sugheri SRL pour 406 K€,
- (2) Il s'agit pour 223 K€ de la dotation pour dépréciation des titres Oeneo Australasia Pty Ltd.

Note 17 : Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels (en K€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Produits exceptionnels s/ opérations de gestion (1) Produit d'exploitation sur exercice antérieur	688	1 126 0
Cessions d'éléments d'actif		
Reprise provisions exceptionnelles		234
Autres reprises de provisions pour risques et charges		
Boni sur contrat de liquidité	53	87
Total	741	448

Charges exceptionnelles (en K€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Charge d'exploitation sur exercice antérieur		
Pénalités et amendes		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion (2)	1 241	298
Charges exceptionnelles sur opération de cession		
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		
Dotation provisions exceptionnelles		
Restructuration et charges diverses		
Mali sur contrat de liquidité	19	108
Amortissements dérogatoires	40	96
Total	1 300	502

(1)

Indemnité assurance pour Chili : 451 K€
Annulation pénalités de remboursement : 220K€
Autres : 17 K€

(2)

Reversement assurance aux filiales : 382 K€
Frais OPAs et refinancement : 266 K€
Pénalités de remboursement versées : 456 K€
Autres : 136 K€

Note 18 : Ventilation de l'impôt sur les sociétés (I.S.)**Répartition de l'impôt sur les sociétés**

En K€	31/03/2020 12 mois				31/03/2019 12 mois
	Résultat avant I.S.	IS avant intégration fiscale	IS après intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Résultat courant	15 457			15 457	21 647
Résultat exceptionnel CT	-559			-559	-55
Résultat exceptionnel LT					
Participation des salariés					
Contributions					0
IS groupe			-4 689	-4 689	-5 012
Produit d'intégration			7 641	7 641	6 258
Total	14 898		2 952	17 850	22 838

Détail de l'incidence de l'intégration fiscale sur l'impôt dû

en K€	Gain net d'intégration fiscale
Boise France SAS	602
Diam France SAS	3 807
Seguin Moreau & Cie SAS	3 136
Sambois SAS	96
Total contribution des filiales	7 641
Impôt sur les sociétés dû pour le Groupe	-4 689
Gain net d'intégration fiscale	2 952

Note 19 : Créances et dettes futures d'impôts

en K€	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	31/03/2020	31/03/2020	31/03/2019
Accroissements d'impôts latents (passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun			
Sous-total Impôts différés Passif (dette future)			
Allègements d'impôts latents (actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	577	179	179
Déficits reportables fiscalement (1)	79 915	24 774	25 659
Sous-total Impôts différés Actif (créance future)	80 492	24 953	25 838
Solde net allègement / (accroissement) futur	80 492	24 953	25 838

(1) Déficits issus de l'imprimé 2058 Bbis – comme si la société n'était pas membre d'un groupe fiscal

Remarque :

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés au taux de 31 % pour le résultat à court terme. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

G. AUTRES INFORMATIONS**Note 20 : Rémunération des dirigeants et membres du conseil d'administration**

Nature (K€)	31/03/2020	31/03/2019
	12 mois	12 mois
Organes de direction (1)	492	388
Membres du Conseil d'Administration (2)	239	253
Total versé	731	641

(1) Dont :

- Rémunération variable : 72 K€
- Rémunération fixe : 230 K€
- Rémunération exceptionnelle : 79 K€
- Jetons de présence : 110 K€
- Hors excédent social

(2) Jetons de présence

Note 21 : Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information suivante est fournie. Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 179 K€
- Honoraires facturés au titre des services autre que la certification des comptes : 20K€ (DPEF)

H. ENGAGEMENTS HORS-BILAN**Note 22 : Engagements donnés**

Le suivi des engagements hors bilan fait l'objet d'un reporting au niveau de la Direction Financière du Groupe, deux fois par an, dans le cadre des audits des comptes des filiales et de la consolidation des comptes du Groupe. Par ailleurs, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une autorisation préalable à minima de la Direction Financière du Groupe.

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

en K€	Note	mars-20	mars-19
Effets escomptés non échus			
Aval, caution et garantie donnés	(2)	8 705	8 705
Nantissement			
Location immobilière – Siège social		367	
Achat à terme de devises			
Vente à terme de devises			
Créances garanties par des sûretés réelles			
Instruments financiers dérivés	(1)	27	467
Total des engagements hors bilan		9 099	9 172
Dont sûretés réelles			

- (1) Ce montant correspond aux opérations de Swap de taux destinées, à l'origine, à réduire l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts.
- (2) Ce montant comprend 8 705 K€ correspondant à des avals, cautions et garanties donnés par Oeneo, auprès de tiers, principalement dans le cadre du rachat de Piedade

Engagements hors bilan complexes

Il n'existe aucun engagement hors bilan complexe dans les comptes du Groupe.

Note 23 : Engagements reçus

Néant.

Note 24 : Engagements de retraite

Néant.

Note 25 : Engagements en matière de crédit-bail

Néant.

4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en K€ 31-mars-20	Capital social	Réserves et R.A.N avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
Filiales (+ 50 %)					
Diam Bouchage SAS	10 012	17 174	100	64 745	64 745
Seguin Moreau & Cie SAS	4 391	31 423	100	129 541	129 541
Oeneo Australasia Pty Ltd	100	195	100	1 600	164
Sabate South Africa Ltd	-	-9	100	-	-
Vivelys SAS	2 000	3 032	100	6 439	6 439
Diam Sugheri SRL	50	389	80	40	40
Tonnellerie Millet SAS	8	-157	51	75	75
Tonnellerie D SAS	70	0	100	70	70
Total	16 561	52 047		202 510	201 074
en K€ 31-mars-20	Prêts et avances consentis par Oeneo et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Oeneo	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat de dernier exercice	Dividendes
Filiales (+ 50 %)					
Diam Bouchage SAS	46 347		-	13 324	13 059
Seguin Moreau & Cie SAS	35 509		63 060	7 799	6 395
Oeneo Australasia Pty Ltd	4		4 109	-318	
Sabate South Africa Ltd	74		0		
Vivelys SAS			7 303	1 606	902
Diam Sugheri SRL			5 601	151	406
Tonnellerie Millet SAS	716		2 207	-12	
Tonnellerie D SAS			0	0	
Total	82 650	-	82 279	22 551	20 762

5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€	Capitaux propres à l'ouverture au 31.03.2019	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture au 31.03.2020
- Capital (1)	64 104	948					65 052
- Prime liées au capital social	75 259	7 649					82 908
- Réserves légitime et réglementées	6 441			92			6 533
- Report à nouveau (2) <i>(dont distribution de dividendes)</i>	133 858			22 746	-9 567		147 037
- Résultat de l'exercice	22 838			-22 838		17 850	17 850
- Amortissements dérogatoires	418	40					458
Capitaux propres	302 917	8 637			-9 567	17 850	319 938

(1) La variation du capital social s'élevant à 948 955 euros sur l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 948 955 euros

(2) La variation du report à nouveau s'élevant à 13 178 800 euros sur l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Affectation du résultat N-1 après distribution pour un montant 13 178 800 €.

6 TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercices	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois	31/03/2017 12 mois	31/03/2016 12 mois
I. Capital social en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	65 052	64 103	63 181	62 904	61 615
Nombre d'actions ordinaires	65 052 474	64 103 519	63 180 843	62 904 186	61 614 555
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations (OC, OCEANE, ORA et FCPE)	0	0	0	0	186 000
- par attribution d'actions gratuites - par exercice d'options de souscription - par exercice de bons de souscriptions d'actions					186 000
II. Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 915	4 364	3 559	3 044	2 994
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	18 142	22 658	3 957	5 004	22 365
Impôts sur les bénéfices	-2 953	-1 245	- 3 849	- 3 771	- 4 053
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	17 850	22 838	29 523	8 283	56 316
Résultat distribué	9 616	9 415	8 779	7 967	7 190
III. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,32	0,37	0,12	0,14	0,44
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,27	0,36	0,47	0,13	0,91
Dividende attribué à chaque action	0,15	0,15	0,14	0,13	0,12
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	9	8,4	7,7	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 197	2 426	2 657	2 586	1 713
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 614	971	874	810	529